DEMANDE DE PRIX

NOM ET ADDRESSE DE L'ENTREPRISE:	DATE: 16 Juin 2008
	REFERENCE: CdS/SBK/281/08

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre meilleure offre de prix hors taxes pour la fourniture du produit et services décrits ci-après avant le 27 Juin 2008 a 12H00, heure de Kinshasa.

Produit/ Service	Description (Spécifications techniques ci-jointes en Annexe B)	Quantité
	Voir Annexe B	

CONDITIONS	
Conditions Générales du PNUD	Copie ci-jointe en annexe A
Pièces à joindre à l'offre	Fiche d'enregistrement de l'entreprise ci-jointe en Annexe C
Réception des offres	Par courrier ou dépôt sous pli fermé : **Centre de Services** **PNUD** **Immeuble FINA, 4ieme niveau** **Avenue Col. Lukusa** **Kinshasa/Gombe** **Republique Democratique du Congo ;** **Toutes les correspondances doivent indiquer les références de la demande de prix et la mention « Appel d'Offres CdS/SBK/281/08 - Confidentiel ».**

Etendue de l'offre	☐ **Offre partielle non permise**
Durée de validité de l'offre de prix	**60 jours**
INCOTERMS 2000 Lieu de livraison	**DDU** **PNUD Kisangani**
Délai de livraison	Dans les 3 semaines après attribution du marché
Conditions de garantie	Un (1) an a partir de la date de mise en service
Conditions de paiement	Dans les trente (30) jours après réception et acceptation du produit et mise en service

NOM, TITRE: Signature:

Le Directeur, Centre de Service

DATE: 16 juin 2008

CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX BONS DE COMMANDE DU PNUD

A. ACCEPTATION DU BON DE COMMANDE

Pour accepter le présent bon de commande, le fournisseur doit en signer et retourner l'exemplaire d'acceptation, ou livrer les marchandises conformément aux termes du bon de commande tels qu'ils y sont spécifiés. L'acceptation du présent bon de commande forme entre les parties un contrat dans le cadre duquel les droits et obligations des parties sont régis exclusivement par les clauses du présent bon de commande, y compris les présentes conditions générales. Le PNUD ne sera lié par aucune clause additionnelle ou incompatible proposée par le fournisseur, sauf si une telle clause a été acceptée par écrit par un fonctionnaire du PNUD dûment habilité à cet effet.

B. PAIEMENT

1. Lorsque les conditions de livraison sont satisfaites, le PNUD effectue le paiement, sauf stipulation contraire du présent bon de commande, dans les 30 jours de la réception de la facture du fournisseur et de la copie des documents d'expédition spécifiés dans le présent bon de commande.
2. Si le paiement de la facture est effectué dans les délais requis dans les conditions de paiement spécifiées dans le présent bon de commande, il tiendra compte de toute remise prévue dans ledites conditions de paiement.
3. Sauf dérogation autorisée par le PNUD, le fournisseur doit présenter une seule facture au titre du présent bon de commande, et cette facture doit indiquer le numéro du bon de commande.
4. Les prix indiqués dans le présent bon de commande ne peuvent être majorés qu'avec l'accord exprès et écrit du PNUD.

C. EXONÉRATION FISCALE

1. La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies dispose entre autres que l'Organisation des Nations Unies (y compris ses organes subsidiaires), est exonérée de tout impôt direct, à l'exception de la rémunération de services d'utilité publique, et de tous droits de douane ou redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour son usage officiel. En cas de refus des autorités fiscales de reconnaître l'exonération dont bénéficie le PNUD en ce qui concerne ledits impôts et droits, le fournisseur consultera immédiatement le PNUD en vue de déterminer une procédure mutuellement acceptable.
2. En conséquence, le fournisseur autorise le PNUD à déduire de ses factures les montants correspondant à de tels impôts, droits ou redevances qu'il aura facturés, à moins qu'il n'ait consulté le PNUD avant de les payer et que le PNUD l'ait, dans chaque cas, expressément autorisé à payer sous réserve de tels impôts, droits ou redevances. Dans un tel cas, le fournisseur remettra au PNUD une preuve écrite attestant que ces impôts ou droits ont été payés et que leur paiement a été dûment autorisé.

D. RISQUE DE PERTE

Les risques de perte, d'avaries ou de destruction des marchandises seront régis conformément au DDU INCOTERM 1990, sauf accord contraire des parties spécifié au recto du présent bon de commande.

E. LICENCES D'EXPORTATION

Nonobstant tout INCOTERM figurant dans le présent bon de commande, le fournisseur devra obtenir toute licence nécessaire á l'exportation des marchandises.

F. CONFORMITÉ DES MARCHANDISES, Y COMPRIS LEUR EMBALLAGE

Le fournisseur garantit que les marchandises, y compris leur emballage, sont conformes aux spécifications du présent bon de commande et sont propres aux usages qui en sont ordinairement faits et à ceux que le PNUD lui a expressément indiqués, et qu'elles ne comportent aucun défaut de fabrication ou autre défaut concernant les matériaux qui les composent. Le fournisseur garantit aussi que les marchandises sont conditionnées ou emballées d'une manière propre à assurer leur protection.

G. INSPECTION

1. Le PNUD doit disposer d'un délai raisonnable à compter de la livraison des marchandises pour les inspecter et pour rejeter ou refuser d'accepter celles qui ne sont pas conformes au présent bon de commande; le paiement des marchandises au titre du présent bon de commande ne vaut pas acceptation desdites marchandises.
2. L'inspection des marchandises avant leur expédition ne libère le fournisseur d'aucune de ses obligations contractuelles.

H. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le fournisseur garantit que l'utilisation ou la fourniture par le PNUD des marchandises vendues au titre du présent bon de commande ne violent aucun brevet, modèle, nom commercial ou marque de fabrique. En outre, en application de la présente garantie, le fournisseur se porte garant du PNUD et de l'Organisation des Nations Unies et s'engage à prendre fait et cause pour eux et les défendre à ses propres frais si une action est intentée ou une réclamation formulée contre eux au motif qu'un brevet, modèle, nom commercial, ou marque de fabrique, aurait été violé relativement aux marchandises vendues au titre du présent bon de commande.

I. DROITS DU PNUD

En cas de non-exécution par le fournisseur de ses obligations au titre du présent bon de commande, y compris au cas où il n'obtiendrait pas les licences d'exportation nécessaires ou ne livrerait pas tout ou partie des marchandises à la date ou aux dates de livraison convenues, le PNUD, après avoir adressé au fournisseur une mise en demeure raisonnable d'exécuter ses obligations et sans préjudice de tous autres droits ou recours, peut exercer un ou plusieurs des droits suivants :

A. Acquérir tout ou partie des marchandises auprès d'autres fournisseurs, auquel cas il aura le droit de tenir le fournisseur responsable de toute dépense supplémentaire qui lui aurait été ainsi occasionnée;

B. Refuser d'accepter la livraison de tout ou partie des marchandises;

C. Résilier le présent bon de commande sans être redevable d'aucune pénalité au titre d'une telle résiliation et sans que sa responsabilité puisse être engagée d'aucune autre manière.

J. RETARD DANS LA LIVRAISON

Sans préjudice des autres droits ou obligations des parties au titre des présentes, si le fournisseur est incapable de livrer les marchandises à la date ou aux dates stipulées dans le présent bon de commande, il doit i) consulter immédiatement le PNUD pour déterminer le moyen le plus rapide de livrer les marchandises et ii) utiliser un moyen de livraison accéléré, à ses frais (sauf si le retard est imputable à un cas de force majeure), si le PNUD lui en fait demande raisonnable.

K. CESSION ET INSOLVABILITÉ

1. Sauf s'il obtient au préalable l'autorisation écrite de le PNUD, le fournisseur ne peut céder, transférer, donner en gage ou autrement disposer du présent bon de commande, même en partie, ni d'aucun de ses droits ou obligations au titre du présent bon de commande.
2. En cas d'insolvabilité du fournisseur ou de changement dans le contrôle de son entreprise pour cause d'insolvabilité, le PNUD pourra, sans préjudice de tous autres droits ou recours, résilier immédiatement le présent bon de commande par notification écrite au fournisseur.

L. UTILISATION DU NOM ET DE L'EMBLÈME DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le fournisseur ne pourra utiliser pour quelque fin que ce soit le nom, l'emblème ou le sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies.

M. INTERDICTION DE TOUTE PUBLICITÉ

Le fournisseur ne rendra pas public, par voie publicitaire ou autre, le fait qu'il fournit des biens ou des services au PNUD sans y avoir été, dans chaque cas, expressément autorisé par le PNUD.

N. TRAVAIL DES ENFANTS

1. Le fournisseur déclare et garantit que ni lui ni aucune de ses filiales n'est engagé dans aucune pratique incompatible avec les droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment à l'article 32 de celle-ci qui dispose, entre autres, que tout enfant doit être protégé contre l'accomplissement de tout travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.
2. Tout manquement á cette déclaration et garantie donne au PNUD le droit de résilier immédiatement le présent bon de commande, sans être redevable d'aucune pénalité au titre d'une telle résiliation et sans que sa responsabilité soit engagée d'aucune autre manière.

O. MINES

1. Le fournisseur déclare et garantit que ni lui ni aucune de ses filiales n'est directement et activement impliquée dans des brevets, développement, assemblage, production, commerce ou manufacture de mines ou de composants fondamentalement entrant dans la fabrication de mines. Le terme "mine" se réfère aux engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II additionnel à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.
2. Tout manquement á cette déclaration et garantie donne au PNUD le droit de résilier immédiatement le présent bon de commande, sans être redevable d'aucune pénalité au titre d'une telle résiliation et sans que sa responsabilité soit engagée d'aucune autre manière.

P. REGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Règlement amiable

Les parties feront de leur mieux pour régler à l'amiable tout différend, litige ou réclamation découlant du présent bon de commande, de sa violation, sa résiliation ou sa nullité. Si les parties souhaitent rechercher un tel règlement amiable par voie de conciliation, la conciliation doit être conduite conformément au Règlement de conciliation de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) alors en vigueur, ou à telle autre procédure dont les parties pourront convenir.

Arbitrage

Si un différend, un litige ou une réclamation découlant du présent bon de commande, ou de sa violation, sa résiliation ou sa nullité, ou qui y est relatif, n'est pas réglé à l'amiable, conformément au paragraphe précédent de la présente section, dans les soixante (60) jours de la réception par une partie de la demande de règlement amiable faite par l'autre partie, le différend, litige ou réclamation doit être soumis par l'une ou l'autre partie à arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur, y compris les dispositions sur la loi applicable. Le tribunal arbitral n'a pas le pouvoir d'accorder des dommages-intérêts à titre de sanction. En outre, a moins que cela ait expressément convenu par le présent bon de commande, le tribunal arbitral n'a pas le pouvoir d'accorder des intérêts. Les parties sont liées par la sentence rendue au terme dudit arbitrage comme valant règlement final et définitif du différend, litige ou réclamation.

Q. PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS

Aucune disposition des présentes conditions générales ou du présent bon de commande ou y relative ne peut être interprétée comme une renonciation à l'un quelconque des privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, y compris ses organes subsidiaires.

Annexe B

SPECIFICATIONS

Puissance: 35/36 KVA ;
Triphasé: (3 phases), insonorisé ;
Type de moteur : Diesel
Puissance brut du moteur: 30 kW ;
Voltage (tension électrique) 220/380V, 50H Z ;
Méthode de refroidissement du moteur: radiateur ;
Capacité du réservoir: 160 litres ;
Système électrique: 32 Amps ;
Sans brosses ;
Rotation : 1500 tours/minutes ;
Démarrage : électrique (avec batterie fournie) ;
Voltmètre ;
Régulateur automatique de tension : A.V.R.
Indicateur de niveau d'huile ;
Indicateur lumineux ;
Câble électrique de 10m ;
Existence d'une représentation locale (RDC) avec atelier de réparation et un stock de pièces de rechange est un facteur important lors de l'attribution du marché (le soumissionnaire est tenu de donner l'adresse de cet atelier);
Manuel d'entretien et d'opération en français ;
Inverseur approprié pour l'installation;
Installation et mise en opération ;
Il existe déjà un soubassement sur lequel le générateur sera placé;

Une visite du site d'installation est prévue pour le vendredi 20 juin a Kisangani. Les entreprises intéressées sont priées de contacter le Chargé des Operations – PNUD, Kisangani ; Tel : 0991401849 et 0817637797

Annexe C - Formulaire d'Enregistrement des Fournisseurs – Obligatoire

SECTION 1: Information Generale

1. NOM DE SOCIETE/INSTITUTION:

2. ADRESSE:

_____

CODE POSTAL:_____ CITY:_____

4. TEL :_____6. E-MAIL : _____

5. FAX NO:_____7. SITE INTERNET : _____

9. NOM ET TITRE DE CONTACT: _____

9. SOCIETE MERE, FILIALE, AGENT, ENTITE ASSOCIEE: _____

_____

11a. GENRE D'ACTIVITE (Cocher une seule boite):

Production: ☐ Commercant: ☐ Représentation : ☐ Consultation: ☐

Autre ☐

(specifier):_____

12. ANNEE DE CREATION: 13. EFFECTIF (Plein temps):

14. No D'IMMATRICULATION:_____ (Attestation a Joindre)

15. No D'IDENTIFICATION: _____

SECTION 2: INFORMATION FINANCIERE

19. CHIFFRES D'AFFAIRE ANNUEL DES 3 DERNIERS EXERCISES:

(1) Annee: _____US$_____ million (2) Annee_____US$: _____million

(3) Annee: _____US$_____ million

20. BANQUE:_____

ADDRESSE:_____

SWIFT/BIC ADDRESSE:_____

21. No de COMPTE:_____

ACCOUNT NAME:_____

22. **FOURNIR UNE COPIE DES RAPPORTS ANNUELS OU RAPPORT FINANCIER CERTIFIE DES TROIS DERNIERES ANNEES.**

SECTION 3: CAPACITE TECHNIQUE ET INFORMATION SUR PRODUITS/SERVICES RENDUS

23. **FOURNIR UNE COPIE DE VOTRE DERNIERE CERTIFICATION ASSURANCE-QUALITE (e.g. ISO 9000 or équivalent).**

25. **ENUMERER CI-DESSOUS LES PRINCIPAUX SERVICES OFFERTS**

	Description (Une ligne par Article)	

SECTION 4: EXPERIENCE

26. **RECENT CONTRATS AVEC LES NATIONS UNIES et/ou AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES,**

SECTION 5: DIVERS

32. **ASSOCIATION PROFESSIONELLE NATIONALE, OU INTERNATIONALE DONT VOTRE SOCIETE EST MEMBRE:**_____

32. **CERTIFICATION:**

Je, soussigné, certifie que l'information fournie sur ce formulaire est correcte et, dans le cas d'un changement, des détails seront fournis aussi tôt que possible:

Nom_____

Titre_____

Signature_____**Date**_____

Annex C. Formulaire d'Enregistrement des Fournisseurs – Obligatoire

SECTION 1: Information Generale

1. NOM DE SOCIETE/INSTITUTION:

3. ADRESSE:

_____

CODE POSTAL:_____ CITY:_____

6. TEL :_____6. E-MAIL : _____

7. FAX NO:_____7. SITE INTERNET : _____

11. NOM ET TITRE DE CONTACT: _____

10. SOCIETE MERE, FILIALE, AGENT, ENTITE ASSOCIEE: _____

_____

11a. GENRE D'ACTIVITE (Cocher une seule boite):

Production: ☐ Commercant: ☐ Représentation : ☐ Consultation: ☐

Autre ☐

(specifier):_____

12. ANNEE DE CREATION: 13. EFFECTIF (Plein temps):

16. No D'IMMATRICULATION:_____ (Attestation a Joindre)

17. No D'IDENTIFICATION: _____

SECTION 2: INFORMATION FINANCIERE

21. CHIFFRES D'AFFAIRE ANNUEL DES 3 DERNIERS EXERCISES:

(1) Annee: _____US$_____ million (2) Annee_____US$: _____million

(3) Annee: _____US$_____ million

21. BANQUE:_____

ADDRESSE:_____

SWIFT/BIC ADDRESSE:_____

22. No de COMPTE:_____

ACCOUNT NAME:_____

23. **FOURNIR UNE COPIE DES RAPPORTS ANNUELS OU RAPPORT FINANCIER CERTIFIE DES TROIS DERNIERES ANNEES.**

SECTION 3: CAPACITE TECHNIQUE ET INFORMATION SUR PRODUITS/SERVICES RENDUS

24. **FOURNIR UNE COPIE DE VOTRE DERNIERE CERTIFICATION ASSURANCE-QUALITE (e.g. ISO 9000 or équivalent).**

25. **ENUMERER CI-DESSOUS LES PRINCIPAUX SERVICES OFFERTS**

	Description (Une ligne par Article)	

SECTION 4: EXPERIENCE

27. **RECENT CONTRATS AVEC LES NATIONS UNIES et/ou AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES,**

SECTION 5: DIVERS

34. **ASSOCIATION PROFESSIONELLE NATIONALE, OU INTERNATIONALE DONT VOTRE SOCIETE EST MEMBRE:**_____

33. **CERTIFICATION:**

Je, soussigné, certifie que l'information fournie sur ce formulaire est correcte et, dans le cas d'un changement, des détails seront fournis aussi tôt que possible:

Nom_____

Titre_____

Signature_____**Date**_____